



ARRETE N° ARR 25.300/K

**PORTANT DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTION ET DE
SIGNATURE CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM,
ADJOINT AU MAIRE, POUR PRESIDER LA COMMISSION
SOLIDARITE, FAMILLE ET EDUCATION DU 17 JUIN 2025 A
19H00**

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1^{er} juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°20.009/K du 27 mai 2020 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

VU les délibérations n°20.007/K et n°20.008/K du 27 mai 2020 portant sur le nombre et l'élection des Adjointes au Maire,

VU la délibération du Conseil Municipal n°20.11/K du 27 mai 2020 portant création et composition des commissions permanentes,

VU l'arrêté municipal n°20.134/K en date du 4 juin 2020 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire, chargé de la Solidarité, de la Politique de la Ville et du Logement,

CONSIDERANT la réunion de la Commission Solidarité, Famille et Education prévue le mardi 17 juin 2025 à 19h00,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur le Maire, président de droit de ladite commission,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Mme Nathalie DO HUU, vice-présidente de ladite commission,

CONSIDERANT la nécessité de désigner un Adjoint au Maire pour présider cette commission en cas d'empêchement de Monsieur le Maire et de Mme DO HUU,

ARRETE N° ARR 25.300/K

PORTANT DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTION ET DE
SIGNATURE CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM,
ADJOINT AU MAIRE, POUR PRESIDER LA COMMISSION
SOLIDARITE, FAMILLE ET EDUCATION DU 17 JUIN 2025 A
19H00

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation provisoire de fonction et de signature est consentie à Monsieur Eric ADAM, Deuxième Adjoint au Maire, chargé de la Solidarité, de la Politique de la Ville et du Logement, pour présider la Commission Solidarité, Famille et Education, organisée en mairie de Brunoy le mardi 17 juin 2025 à 19h00, en l'absence de Monsieur le Maire et de Mme DO HUU.

ARTICLE 2 : Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Brunoy est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne.

Fait à Brunoy, le 06 juin 2025

Le Maire,
Vice-Président de la Communauté d'agglomération
Val d'Yerres Val de Seine



Bruno GALLIER

Notifié le : 11/06/2025

Signature spécimen


Eric ADAM

Acte publié sur le site de la Ville le : 12/06/2025

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Arrêté
Numéro attribué à l'acte : ARR 25.300/K

Objet de l'acte : PORTANT DELEGATION PROVISOIRE DE FONCTION ET DE SIGNATURE
CONSENTIE A MONSIEUR ERIC ADAM, ADJOINT AU MAIRE, POUR PRESIDER
LA COMMISSION SOLIDARITE, FAMILLE ET EDUCATION DU 17 JUIN 2025 A
19H00

Thème Préfecture : 5 - Institutions et vie politique / 4 - Delegation de fonctions

Transaction Préfecture : 091-219101144-20250606-BRU_AR_24936_1-AR

Date de l'acte : 06/06/2025

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_24936_1

Date de réception en Préfecture : 10 juin 2025